

# AUX CONFINS DE L'IMPOSTURE

St Avertin, le 20 avril 2020

« Le confinement le plus strict doit encore se poursuivre jusqu'au lundi 11 mai...  
*C'est la condition pour ralentir davantage la propagation du virus, réussir à retrouver des places disponibles en réanimation, et permettre à nos soignants de reconstituer leurs forces* ». Ainsi s'exprimait Emmanuel Macron il y a 1 semaine...

## UN DOUBLE LANGAGE INSUPPORTABLE !

Et en même temps, les dirigeants d'entreprise, particulièrement à La Poste, accélèrent le déconfinement et décident de nouvelles mesures à partir du 20 avril 2020.

A partir du 20 avril 2020, tous les secteurs de La Poste seront ouverts 4 jours, la distribution de plusieurs produits se fera sur 6 jours, notamment celles de la presse, des « nouveaux services »...

Manifestement, pour les dirigeants de La Poste « *le confinement le plus strict ne se poursuit pas* ». Dès la semaine prochaine, pour des raisons de chiffre d'affaire, ils souhaitent que beaucoup de monde circule et vienne dans les bureaux de Poste qui sont déjà engorgés...

Et pendant que Wahl vient d'annoncer que l'on a battu des records de colis (c'est la fête!), notre patron, lui, prend la parole pour dire que SUD a perdu en référé contre La Poste, puis ajoute qu'Amazon a fait exprès de fermer, que l'affaire des masques ne sont que des ragots...

## LA POSTE CONDAMNEE EN REFERE : OUI !

Compte tenu de l'absence de protection des personnels travaillant dans les plateformes colis, les PICs, les centres financiers et dans les bureaux de Poste depuis le début de la pandémie, la fédération SUD-PTT avait assigné La Poste en TGI.

Le jeudi 9 avril, La Poste a été condamnée à faire une évaluation **correcte** des risques en cette période de pandémie avec les organisations syndicales et à prendre les mesures nécessaires pour préserver la santé des postiers. De plus La Poste est mise en demeure de **définir clairement les activités considérées comme « essentielles »**...

Contrairement à ce que nos directions, qui n'en sont pas à un déni ou une hypocrisie prêt, affirmement, La Poste est bien condamnée! La preuve, extrait du délibéré final :

- le recensement de l'ensemble des activités postales estimées essentielles et non essentielles à la vie de la Nation ;
- les conditions d'exercice liées à l'épidémie de covid-19 des divers métiers et emplois des activités postales essentielles à la vie de la Nation ;
- les incidences de l'arrivée annoncée le 1er avril 2020 de volontaires des services support, de salariés de la société MEDIAPOST, d'intérimaires et de salariés en Contrat à durée déterminée (CDD) au sein des services pour étendre la distribution de la presse, du courrier et des colis ainsi que l'ouverture de ses bureaux à compter du 6 avril 2020 ;
- les mesures adoptées dans les cas d'infections signalées, qu'elles soient avérées ou suspectées, tant en ce qui concerne les personnels qu'en ce qui concerne les locaux et les mobiliers professionnels ;
- les risques psychosociaux résultant spécifiquement de l'épidémie de Covid-19 ;

**ORDONNONS** à la SA LA POSTE d'élaborer et de diffuser ce document dans les meilleurs délais.



## **AMAZON DE NON DROIT ?... NON !**

Après une audience de référé qui s'est tenue le 10 avril dernier sur le litige qui oppose l'Union syndicale Solidaires et l'association « Les Amis de la Terre » à la société Amazon France Logistique, le Tribunal Judiciaire de Nanterre nous a donné raison :

En effet, le juge ordonne à Amazon de procéder à une évaluation des risques épidémiques, y compris les risques psycho-sociaux, en y associant vraiment les instances représentatives du personnel. Elle enjoint également à Amazon, sous 24 heures et sous astreinte d'un million d'euros par jour de retard, de limiter l'activité de ses six entrepôts, comme elle le prétend d'ailleurs depuis des semaines, **aux seules marchandises essentielles, à savoir l'alimentaire, l'hygiène et le médical.**

Alors oui, les 5 plateformes Amazon en France ont dû fermer... Les colis passant par d'autres pays... Décision prise par vengeance (masquée...)???... Comme l'a affirmé notre directeur? Non, juste parce que nous sommes en France et que le Code du Travail existe!

## **ET LA MASCARADE CONTINUE...**

Suite à notre référé contre La Poste donc, à cette occasion et pour se défendre, l'avocat de La Poste a fourni un joli document daté du 25 janvier 2020, qui nous explique tranquillement que La Poste était bien consciente du danger et qu'elle stockait des masques pour protéger ses agents.

La lecture de la pièce indiquait que le groupe disposait de 486 000 paquets de 50 masques. Donc, 24 300 000 masques étaient en stock quelque part (Brie Comte Robert)!

Plus de 24 millions de protections que n'ont pas eu les agents du guichet au début du confinement, qui ne sont pas arrivés chez les livreurs et facteurs !

Et à Pâques... Une semaine plus tard, La Poste, en continuant de nous prendre pour des cloches en nous répondant que c'était des stocks « stratégiques », et étant malgré tout démasquée :

**Distribution générale!** Et tout le monde avait des masques : facteurs, agents, guichetiers, même les flics, les infirmières en recevaient! ... Et la semaine d'après :

Tindindiiinn... Vous avez des masques??? Allez HOP!... Tout le monde au boulot!

En fait c'était ça le stock « stratégique »... : Ne pas donner de masques et attendre la date de fin de confinement (même avec une date incertaine...) pour sonner la fin du confinement 1 mois avant ?

En rajoutant 1 jour de plus à bosser! Le rythme de travail changeant, il fallait consulter le CHSCT. La suite, on fait n'importe quoi, on convoque tous les CHSCT de tous secteurs de La POSTE à l'arrache, sans respecter aucun délai, sans fournir de documents avant, avec un seul document pour tous les secteurs : démerdez-vous si les problèmes ne sont pas les mêmes en PIC, à la distri...

La direction voulait un avis sur cette affaire ? Les représentants du personnel ont tous voté contre :

### **Avis du CHSCT PIC Tours Val de Loire sur cette mise en place : 4 votes CONTRES ! CAR :**

*« La situation sanitaire actuelle ne permet pas de dire si l'on doit travailler plus longtemps, bien au contraire. Les annonces gouvernementales ne vont pas dans ce sens, le confinement (1 mois de plus) et la stratégie n'ayant pas évolués.*

*De plus, les séparations des activités essentielles –ou pas- (hygiène, alimentaire, médicaments...), actées et ordonnées dans la décision du référé contre LP, ne nous conviennent pas : PPI, marketing, par exemple, sont toujours distribuables donc seraient « vitaux ».*

*Travailler un jour de plus va augmenter la charge physique et mentale des agents, ainsi que les risques psycho-sociaux qui en découlent, ce qui ne va pas dans le bon sens.*

*Le nouveau planning ne respecte pas les 4 jours de confinement et de repos pourtant préconisés il y a peu, alors que sommes toujours en confinement général, et le positionnement des jours fériés fait que les agents vont repasser de fait « à 35h » sur les semaines du 1<sup>er</sup> et du 8 mai, sans bénéficier des jours fériés. Il n'y a pas non plus de prise en compte spécifique du travail de nuit, ce qui est obligatoire. Pour finir, une remise à plat de temps de pauses existants avant l'épisode pandémique serait plus que profitable, là c'est tout le contraire. »*

**Pour SUD PTT, une priorité : la défense de notre santé. C'est cela qui peut permettre une continuité du service public et la mise en œuvre des fameuses (et toujours pas définies) missions essentielles. C'est cette orientation qui a permis que les postier·es soient mieux protégé·es aujourd'hui que début mars. Mais les masques n'enlèvent pas la fatigue de celles et ceux qui continuent de travailler, toujours les mêmes depuis plus d'un mois. Avec quelles compensations?... RIEN !**